# Val de Marne

Martine Burdet-Dubuc

**Réunion des psychiatres**

Nous étions quelques uns, dont certains assez véhéments, à refuser les sanctions : psychiatres secteur I et psychiatres secteur II même punition donc même riposte ! Certains espéraient encore que le degré de liberté laissé au secteur II permettrait de rattraper le coût des cotisations sociales, mais après réflexion cela fut reconnu comme impossible.

La limitation des dépenses de santé par le biais des médecins libéraux a soulevé un tollé. En effet, nous savons tous le prix d'une hospitalisation, plusieurs milliers de francs, et dans notre pratique de psychiatre installé en ville, nous avons à un moment tenu le challenge d'éviter une ou plusieurs hospitalisations en revoyant régulièrement nos patients, ce qui est évidemment beaucoup moins onéreux.

Certains ont fait valoir encore le pourcentage d'augmentation de la CARMF en rapport avec l'augmentation du C du généraliste 10 %, alors que le CNPSY n'avait augmenté que de 5 % environ. Tous les calculs montrent que la limitation arbitraire de nos revenus aurait pour conséquence de nous faire mettre la clé sous la porte.

Chacun s'étant défoulé en paroles et en comptes, nous avons abordé la deuxième partie de notre soirée avec ressentiment et crainte de voir s'effondrer la valeur du métier que nous pratiquons. Voici quelques uns des propos échangés :

A propos des RMO : «La santé de nos patients c'est cela que nous sommes venus défendre et ces petites mesurettes sont sans efficacité».

A propos des menaces de sanction : «Nous ne sommes pas coupables de soigner. Ne pourrait-on sanctionner les médecins individuellement puisque l'on sait dans les caisses ceux qui abusent?»

A propos des interventions du CNPF à la CNAM: «Puisque les patrons savent ce qu'il faut faire pour bien soigner à juste prix, comme ils sont meilleurs gestionnaires, ils vont établir de grand groupes de santé qui seront beaucoup plus faciles à gérer (cf. la Générale des Eaux à Chambéry)».

A propos de l'accès direct : «Toutes les propositions de limites ne sont-elles pas l'amorce du salariat des médecins libéraux ? Ne pourrait-on accepter le quota d'actes pour éviter cela ?»

A propos de la confidentialité : «L'utilisation de code barre pour les soins comme pour les diagnostics sera probablement un grand dommage pour la médecine de ville car les solutions déterminées au préalable par des experts ne tiennent pas compte de la diversité du citoyen malade. D'autre part, le doute qui permet une organisation dynamique du lien patient-médecin sera nié par cette approximation dans un langage public d'une affaire strictement privée».

Cette réunion a permis de mesurer l'inquiétude des psychiatres convaincus que la réforme à terme sera restrictive. Elle ne permettra plus la confiance dans la relation thérapeutique, l'autorité du médecin étant tronquée par des mesures administratives comptables.

Nous nous sommes promis de nous revoir dans un mois afin de contacter localement des coordinations pour exiger du gouvernement la prise en compte de notre éthique professionnelle.

**Martine BURDET-DUBUC**